

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
ARRONDISSEMENT D'ARRAS
CANTON DE BEAUMETZ-LES-LOGES

COMMUNE DE HABARCO

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille dix-neuf, le 29 octobre 2019 à 19 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas CAPRON en suite de convocation en date du 24/10/2019 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Mesdames, Messieurs Nicolas CAPRON, Olivier GALLET, Sébastien BEUGIN, Maxence GLORIAN, Christine CHABE, Pierre HENRY, Florent ACTHERGAL, Muriel MOMEUX et DE BERTOULT Régis.

Etaient absentes : Mesdames Lucile PETIT, Stéphanie DELATTRE et Danièle LALIN.

Etaient absents ayant donné procuration : Mr Gilles VASSEUR ayant donné procuration à M. Nicolas CAPRON, Mr Pierre CHABE excusé ayant donné pouvoir Pierre HENRY, Mme Valérie FRUMERY ayant donné pouvoir à Mr Sébastien BEUGIN.

Monsieur Maxence GLORIAN est élu secrétaire de séance.

SEANCE : 29 octobre 2019

OBJET : REMBOURSEMENT CAUTION LOCATAIRE SORTANT

La séance ouverte, Monsieur le Président informe l'assemblée du départ le 31 octobre dernier de Madame ROUSSET Valérie, locataire du 6 bis rue de la Poste.

Il informe que l'état des lieux réalisé par huissier ne fait pas ressortir de défaut et que le dépôt de garantie peut donc être restitué au locataire sortant.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime décide de remboursement le dépôt de garantie à Madame ROUSSET Valérie après s'être assuré auprès de la Trésorerie d'Arras Banlieue que tous les loyers ont bien été payés.

Pour extrait conforme
A Habarcq, le 29 octobre 2019

Le Maire,
Nicolas CAPRON



Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture
le 5/11/2019 et publication le 6/12/2019,
A Habarcq, le

Le Maire,



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
ARRONDISSEMENT D'ARRAS
CANTON DE BEAUMETZ-LES-LOGES

COMMUNE DE HABARCQ

Extrait du Registre des Deliberations du Conseil Municipal

L'an deux mille dix-neuf, le 29 octobre 2019 à 19 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas CAPRON en suite de convocation en date du 24/10/2019 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Mesdames, Messieurs Nicolas CAPRON, Olivier GALLET, Sébastien BEUGIN, Maxence GLORIAN, Christine CHABE, Pierre HENRY, Florent ACTHERGAL, Muriel MOMEUX et DE BERTOULT Régis.

Etaient absentes : Mesdames Lucile PETIT, Stéphanie DELATTRE et Danièle LALIN.

Etaient absents ayant donné procuration : Mr Gilles VASSEUR ayant donné procuration à M. Nicolas CAPRON, Mr Pierre CHABE excusé ayant donné pouvoir Pierre HENRY, Mme Valérie FRUMERY ayant donné pouvoir à Mr Sébastien BEUGIN.

Monsieur Maxence GLORIAN est élu secrétaire de séance.

SEANCE : 29 octobre 2019

OBJET : ACCEPTATION DU FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES CAMPAGNES DE L'ARTOIS ET DE LA POSTE.

La séance ouverte, le Maire expose à l'assemblée, que la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois a accordé un fonds de concours à la Commune de HABARCQ pour l'opération « Travaux mise en accessibilité PMR de la Mairie ».

Le montant de ce fonds de concours est de **20 000 euros** suivant la convention signée le 13 septembre 2018.

D'autre part, la Poste a accepté de nous verser une participation de **16 000 €** pour ces mêmes travaux. Il demande l'accord à l'assemblée d'accepter ces deux participations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

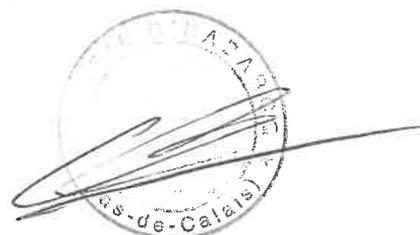
- accepte le fonds de concours de la communauté de communes des campagnes de l'Artois, et la participation de La Poste,
- donne pouvoir au Maire pour effectuer les démarches nécessaires pour obtenir ces versements.



Pour extrait conforme
A Habarcq, le 29 octobre 2019

Le Maire,
Nicolas CAPRON

Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture
le 29/10/2019 et publication le 21/11/2019
A Habarcq, le 30/10/2019
Le Maire,



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
ARRONDISSEMENT D'ARRAS
CANTON DE BEAUMETZ-LES-LOGES

COMMUNE DE HABARCQ

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille dix-neuf, le 29 octobre 2019 à 19 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas CAPRON en suite de convocation en date du 24/10/2019 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Mesdames, Messieurs Nicolas CAPRON, Olivier GALLET, Sébastien BEUGIN, Maxence GLORIAN, Christine CHABE, Pierre HENRY, Florent ACTHERGAL, Muriel MOMEUX et DE BERTOULT Régis.

Etaient absentes : Mesdames Lucile PETIT, Stéphanie DELATTRE et Danièle LALIN.

Etaient absents ayant donné procuration : Mr Gilles VASSEUR ayant donné procuration à M. Nicolas CAPRON, Mr Pierre CHABE excusé ayant donné pouvoir Pierre HENRY, Mme Valérie FRUMERY ayant donné pouvoir à Mr Sébastien BEUGIN.

Monsieur Maxence GLORIAN est élu secrétaire de séance.

SEANCE : 29 octobre 2019

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FARDA et DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR).

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il a été décidé de faire des travaux concernant la défense extérieure contre l'incendie sur le territoire communal pour une mise en conformité avec le futur PLUI.

Ces travaux sont indispensables pour assurer la sécurité des habitants de la Commune. Ils consistent à la mise aux normes suivant la réglementation en vigueur avec description et analyse de l'état actuel, état de la défense incendie existante et synthèse des travaux à effectuer.

Le montant estimatif des travaux est de 176 441. 50 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- adopte l'opération de travaux de défense extérieure contre l'incendie,
- décide de déposer une demande de subvention départementale au titre du FARDA,
- sollicite l'aide de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) au titre de l'exercice 2020, Catégorie d'opération : Incendie – Priorité 1, Code E5
- autorise le Maire à missionner un maître d'œuvre pour établir les dossiers de demande de subvention et à signer toutes les pièces constitutives de ces dossiers.

PREFECTURE DU PAS DE CALAIS

21 NOV. 2019

ARRIVÉE

Pour extrait conforme
A Habarcq, le 29 octobre 2019

Le Maire,
Nicolas CAPRON

Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture
le 20/11/2019 et publication le 21/11/2019
A Habarcq, le 20/11/2019
Le Maire,



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
ARRONDISSEMENT D'ARRAS
CANTON DE BEAUMETZ-LES-LOGES

COMMUNE DE HABARCO

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille dix-neuf, le 29 octobre 2019 à 19 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas CAPRON en suite de convocation en date du 24/10/2019 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Mesdames, Messieurs Nicolas CAPRON, Olivier GALLET, Sébastien BEUGIN, Maxence GLORIAN, Christine CHABE, Pierre HENRY, Florent ACTHERGAL, Muriel MOMEUX et DE BERTOULT Régis.

Etaient absentes : Mesdames Lucile PETIT, Stéphanie DELATTRE et Danièle LALIN.

Etaient absents ayant donné procuration : Mr Gilles VASSEUR ayant donné procuration à M. Nicolas CAPRON, Mr Pierre CHABE excusé ayant donné pouvoir Pierre HENRY, Mme Valérie FRUMERY ayant donné pouvoir à Mr Sébastien BEUGIN.

Monsieur Maxence GLORIAN est élu secrétaire de séance.

SEANCE : 29 octobre 2019

OBJET : CHARTE D'ENGAGEMENT DANS LE RESEAU « EGLISES OUVERTES NORD DE France »

Le Maire fait part à l'assemblée que la Commune pourrait valoriser son patrimoine, c'est-à-dire l'Eglise Saint Martin, en devenant membre du réseau « Eglises Ouvertes Nord de France » et en signant la charte d'engagement dans ce réseau.

Cet engagement permettrait en outre d'utiliser le logo « Eglises Ouvertes » ainsi que les outils de communication du réseau à des fins de promotion ou pour guider les visiteurs vers l'église.

La commune s'engage en parallèle à ouvrir l'église au minimum 8 semaines consécutives entre le 1^{er} juin et le 30 septembre, 3 jours par semaine et 4 heures par jour, ainsi que le 1^{er} samedi de juillet pour la Nuit des Eglises et lors des journées du patrimoine (3^o week-end de septembre).

Une cotisation annuelle s'élevant à 350 € la première année et 150 € les années suivantes sera à verser au réseau « Eglises ouvertes Nord de France »

D'autre part, il propose de d'inscrire la Commune pour être reconnu « Village Patrimoine ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour devenir membre du réseau « Eglises Ouvertes Nord de France », pour demander l'inscription « Village Patrimoine », et donne pouvoir au Maire pour effectuer les démarches nécessaires et régler la cotisation annuelle due au réseau « Eglises Ouvertes ».



Pour extrait conforme
A Habarcq, le 29 octobre 2019

Le Maire,
Nicolas CAPRON



Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture
le 20/11/2019 et publication le 21/11/2019
A Habarcq, le 20/11/2019
Le Maire,

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
ARRONDISSEMENT D'ARRAS
CANTON DE BEAUMETZ-LES-LOGES

COMMUNE DE HABARCQ

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille dix-neuf, le 29 octobre 2019 à 19 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas CAPRON en suite de convocation en date du 24/10/2019 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Mesdames, Messieurs Nicolas CAPRON, Olivier GALLET, Sébastien BEUGIN, Maxence GLORIAN, Christine CHABE, Pierre HENRY, Florent ACTHERGAL, Muriel MOMEUX et DE BERTOULT Régis.

Etaient absentes : Mesdames Lucile PETIT, Stéphanie DELATTRE et Danièle LALIN.

Etaient absents ayant donné procuration : Mr Gilles VASSEUR ayant donné procuration à M. Nicolas CAPRON, Mr Pierre CHABE excusé ayant donné pouvoir Pierre HENRY, Mme Valérie FRUMERY ayant donné pouvoir à Mr Sébastien BEUGIN.

Monsieur Maxence GLORIAN est élu secrétaire de séance.

SEANCE : 29 octobre 2019

OBJET : LOCATION DE TERRE.

Monsieur le Président rappelle la délibération du 26 octobre 2018 qui décidait de louer les terres communales comme suit :

- Une parcelle de 50a 40 ca sera louée à M. Serge CHABE.
- Une parcelle de 29a 60 ca sera louée à M. Daniel DIONET.
- Une parcelle de 71a 24 ca sera louée à Mme Christine CHABE.
- Une parcelle de 71a 23 ca sera louée à M. Pierre CHABE.
- Une parcelle de 71a 23 ca sera louée à M. Laurent BOLIN.

Il rappelle que le montant de la location en 2018 était de 237.60 € l'hectare (9 quintaux x 26.40 €) à l'hectare plus le paiement du tiers des impôts fonciers.

Il informe l'assemblée que le prix du quintal de blé est de 26.03 € pour 2019.

Il demande au Conseil de bien vouloir fixer le montant des fermages pour 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime décide louer les terres moyennant un fermage de 234. 27 € l'hectare (9 quintaux x 26.03 €) et le paiement du tiers des impôts fonciers.

Pour extrait conforme

A Habarcq, le 29 octobre 2019

Le Maire,
Nicolas CAPRON

Certifiée exécutoire comme tel par la transmission en Préfecture le 5/12/2019 et publication le 12/12/2019.
A Habarcq



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
ARRONDISSEMENT D'ARRAS
CANTON DE BEAUMETZ-LES-LOGES

COMMUNE DE HABARCO

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille dix-neuf, le 29 octobre 2019 à 19 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas CAPRON en suite de convocation en date du 24/10/2019 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Mesdames, Messieurs Nicolas CAPRON, Olivier GALLET, Sébastien BEUGIN, Maxence GLORIAN, Christine CHABE, Pierre HENRY, Florent ACTHERGAL, Muriel MOMEUX et DE BERTOULT Régis.

Etaient absentes : Mesdames Lucile PETIT, Stéphanie DELATTRE et Danièle LALIN.

Etaient absents ayant donné procuration : Mr Gilles VASSEUR ayant donné procuration à M. Nicolas CAPRON, Mr Pierre CHABE excusé ayant donné pouvoir Pierre HENRY, Mme Valérie FRUMERY ayant donné pouvoir à Mr Sébastien BEUGIN.

Monsieur Maxence GLORIAN est élu secrétaire de séance.

SEANCE : 29 octobre 2019

OBJET : Motion pour le maintien des trésoreries sur le territoire communautaire

En réponse à la demande d'une majorité d'élus communautaires et pour faire suite aux différentes réunions organisées par les services de l'État sur la réorganisation territoriale des trésoreries,

Monsieur le Président eu égard :

- aux services rendus auprès de chacune des communes du territoire par les trésoreries d'Arras Banlieue, Avesnes-le-Comte et Aubigny-en-Artois qui assurent un service de proximité tant auprès des collectivités que des habitants du territoire,
- au fait que cette réorganisation provoquera un éloignement des services et la perte d'un service public de proximité essentiel,

propose aux élus communautaires :

- **de demander le maintien des trésoreries d'Arras Banlieue, Avesnes-le-Comte et Aubigny-en-Artois en tant que site de proximité.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal demande à l'unanimité le maintien des trésoreries d'Arras Banlieue, Avesnes-le-Comte et Aubigny-en-Artois en tant que site de proximité.

PREFECTURE DU PAS DE CALAIS

21 NOV. 2019

ARRIVÉE

Pour extrait conforme
A Habarcq, le 29 octobre 2019

Le Maire,
Nicolas CAPRON

Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture
le 20/11/2019 et publication le 21/11/2019
A Habarcq, le 20/11/2019.
Le Maire,



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
ARRONDISSEMENT D'ARRAS
CANTON DE BEAUMETZ-LES-LOGES

COMMUNE DE HABARCQ

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille dix-neuf, le 29 octobre 2019 à 19 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas CAPRON en suite de convocation en date du 24/10/2019 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Mesdames, Messieurs Nicolas CAPRON, Olivier GALLET, Sébastien BEUGIN, Maxence GLORIAN, Christine CHABE, Pierre HENRY, Florent ACTHERGAL, Muriel MOMEUX et DE BERTOULT Régis.

Etaient absentes : Mesdames Lucile PETIT, Stéphanie DELATTRE et Danièle LALIN.

Etaient absents ayant donné procuration : Mr Gilles VASSEUR ayant donné procuration à M. Nicolas CAPRON, Mr Pierre CHABE excusé ayant donné pouvoir Pierre HENRY, Mme Valérie FRUMERY ayant donné pouvoir à Mr Sébastien BEUGIN.

Monsieur Maxence GLORIAN est élu secrétaire de séance.

SEANCE : 29 octobre 2019

OBJET : **Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) – Itinéraire équestre de d'Artagnan.**

Le Maire fait part à l'assemblée qu'il a reçu un courrier du Département du Pas-de-Calais, Service des espaces naturels et de la randonnée, bureau de la randonnée, qui précise que la Commission Permanente du Conseil Départemental du 3 juin 2019 a adopté le projet d'inscription de l'itinéraire de randonnée équestre de la Route Européenne de D'Artagnan du Plan Départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR).

Comme la commune d'Habarcq est concernée par cet itinéraire, du fait que le tracé emprunte :

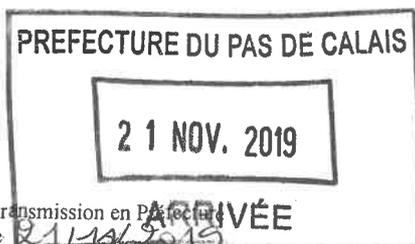
- La route de Gouves
- La RD 939 – Rue d'Arras
- La rue de Bresnaux
- Le chemin de Bresnaux,.

Il précise que l'inscription conférerait à cet itinéraire une protection légale opposable transcrite dans les documents d'urbanisme, et demande au Conseil Municipal si il est d'accord pour l'inscription de ce tronçon au PDIPR et valider la pratique équestre sur celui-ci.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour valider le tronçon repris ci-dessus ainsi que la pratique équestre sur celui-ci.

Pour extrait conforme
A Habarcq, le 29 octobre 2019

Le Maire,
Nicolas CAPRON



Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 20/10/2019 et publication le 21/10/2019
A Habarcq, le 20/10/2019
Le Maire,



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
ARRONDISSEMENT D'ARRAS
CANTON DE BEAUMETZ-LES-LOGES

COMMUNE DE HABARCO

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille dix-neuf, le 29 octobre 2019 à 19 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas CAPRON en suite de convocation en date du 24/10/2019 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Mesdames, Messieurs Nicolas CAPRON, Olivier GALLET, Sébastien BEUGIN, Maxence GLORIAN, Christine CHABE, Pierre HENRY, Florent ACTHERGAL, Muriel MOMEUX et DE BERTOULT Régis.

Etaient absentes : Mesdames Lucile PETIT, Stéphanie DELATTRE et Danièle LALIN.

Etaient absents ayant donné procuration : Mr Gilles VASSEUR ayant donné procuration à M. Nicolas CAPRON, Mr Pierre CHABE excusé ayant donné pouvoir Pierre HENRY, Mme Valérie FRUMERY ayant donné pouvoir à Mr Sébastien BEUGIN.

Monsieur Maxence GLORIAN est élu secrétaire de séance.

SEANCE : 29 octobre 2019

OBJET : STAGIAIRISATION DE L'AGENT TECHNIQUE.

Le Maire expose à l'assemblée que l'agent communal employé en Contrat à Durée Déterminée donne entière satisfaction et assure son travail avec sérieux, compétence et beaucoup de conscience professionnelle.

Il rappelle que qu'un emploi d'adjoint technique avait été créé par délibération du Conseil Municipal en date du 21/08/2008, et que cet emploi figure toujours au tableau des effectifs communaux.

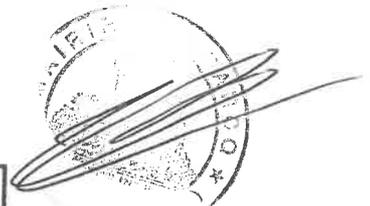
Considérant que cet emploi est vacant depuis le 1^{er} mars 2019, il propose que l'agent technique soit nommé adjoint technique territorial à temps complet stagiaire à compter du 1^{er} Janvier 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité et donne pouvoir au Maire pour effectuer les démarches nécessaires à cette nomination.

Pour extrait conforme
A Habarcq, le 29 octobre 2019

Le Maire,
Nicolas CAPRON

Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture
le 20/11/2019 et publication le 21/11/2019
A Habarcq, le 20/11/2019
Le Maire,



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
ARRONDISSEMENT D'ARRAS
CANTON DE BEAUMETZ-LES-LOGES

COMMUNE DE HABARCQ

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille dix-neuf, le 29 octobre 2019 à 19 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas CAPRON en suite de convocation en date du 24/10/2019 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Mesdames, Messieurs Nicolas CAPRON, Olivier GALLET, Sébastien BEUGIN, Maxence GLORIAN, Christine CHABE, Pierre HENRY, Florent ACTHERGAL, Muriel MOMEUX et DE BERTOULT Régis.

Etaient absentes : Mesdames Lucile PETIT, Stéphanie DELATTRE et Danièle LALIN.

Etaient absents ayant donné procuration : Mr Gilles VASSEUR ayant donné procuration à M. Nicolas CAPRON, Mr Pierre CHABE excusé ayant donné pouvoir Pierre HENRY, Mme Valérie FRUMERY ayant donné pouvoir à Mr Sébastien BEUGIN.

Monsieur Maxence GLORIAN est élu secrétaire de séance.

SEANCE : 29 octobre 2019

OBJET : SUBVENTIONS COMMUNALES AUX ASSOCIATIONS.

Monsieur le Président au Conseil Municipal qu'un montant de 3400 € a été inscrit au budget primitif au compte 6574 (*Subventions de fonctionnement aux associations*).

Il propose de reconduire les mêmes montants que l'année précédente et demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer sur le montant à octroyer à chaque association.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime, décide d'octroyer les subventions pour 2019 comme suit :

Coopérative école Habarcq	: 100 €
Club Sportif Habarcq Football	: 930 €
Association Donneurs de sang Agnez	: 40 €
Comité d'Animation l'Idéale	: 1 850 €
Association RPI du Gy (ARPIG)	: 100 €

Pour extrait conforme

A Habarcq, le 29 octobre 2019

Le Maire,
Nicolas CAPRON

Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture
le 26/11/2019 et publication le 27/11/2019
A Habarcq, le

Le Maire,

